

CCTP

PRO DCE

Lot 05 – PLÂTRERIE – CLOISONNEMENT –
ISOLATION DOUBLAGE – FAUX PLAFONDS-
PEINTURE

Réaménagement intérieur & création d'une terrasse

*20 avenue Jean Jaurès
73000 CHAMBERY*

CAF SAVOIE

IND - C

Paris
Lyon
Montpellier
Bordeaux
Nancy
Lille

1. SOMMAIRE

1.	SOMMAIRE	2
2.	PRESCRIPTION PARTICULIERE AU LOT	3
2.1.	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	3
2.2.	RESPONSABILITE	3
2.3.	SURVEILLANCE DU CHANTIER	3
2.3.1.	<i>Fourniture et mise en œuvre de clôture de chantier et protection des existants</i>	<i>4</i>
3.	DESCRIPTION DES OUVRAGES	5
3.1.	OBJET DU MARCHÉ	5
3.2.	DESCRIPTION DES OUVRAGES	5
3.2.1.	<i>FOURNITURE ET POSE DE CLOISONS, Préparation des supports compris :.....</i>	<i>5</i>
3.3.	DESCRIPTION DES OUVRAGES DE FAUX PLAFONDS	9
3.3.1.	<i>FAUX-PLAFONDS DALLES.....</i>	<i>9</i>
3.3.2.	<i>PLUS VALUE DALLE ACOUSTIQUE</i>	<i>9</i>
3.3.3.	<i>JOUES ET RETOMBÉES</i>	<i>10</i>
3.4.	DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PEINTURES	10
3.4.1.	<i>PEINTURE ACRYLIQUE MURS, FINITION B</i>	<i>10</i>
3.4.2.	<i>PEINTURE ACRYLIQUE MURS, FINITION C</i>	<i>10</i>
3.4.3.	<i>ENDUIT INTÉRIEUR, TEXTURÉ.....</i>	<i>11</i>
3.4.4.	<i>PEINTURE / LASURE & VERNIS SUR BOIS ET DÉRIVÉS (SURFACES)</i>	<i>11</i>
3.4.5.	<i>PEINTURE SUR CANALISATIONS</i>	<i>11</i>
3.4.6.	<i>Reprise ponctuelle maçonnerie existante.....</i>	<i>12</i>
3.5.	NETTOYAGE FINAL DE FIN DE CHANTIER	12
3.6.	IMPLANTATION DES OUVRAGES	13
3.7.	MOYEN D'ACCES.....	13
3.8.	ESSAIS /DIVERS.....	13
3.8.1.	<i>Exécution des travaux.....</i>	<i>14</i>
3.8.2.	<i>Dispositifs de sécurité</i>	<i>14</i>
3.8.3.	<i>Installation de chantier (voir lot 01)</i>	<i>14</i>
3.8.4.	<i>Nettoyage et dégradations :.....</i>	<i>14</i>
4.	LIMITES DE PRESTATIONS	16
4.1.	INTRA-ALLOTISSEMENT	16
4.2.	EXTRA-ALLOTISSEMENT	16
5.	CONCLUSION	17

2. PRESCRIPTION PARTICULIERE AU LOT

2.1. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Sont considérés comme applicables au marché, tous les règlements officiels et normes en vigueur le jour précédant la date à laquelle le titulaire a signé l'acte d'engagement.

2.2. RESPONSABILITE

Les travaux sont effectués par des ouvriers spécialisés, en respectant les règlements en vigueur notamment en ce qui concerne les produits amiantés. L'entrepreneur qui doit obligatoirement fournir avec son offre de prix, l'attestation d'assurance couvrant tous les risques liés à sa profession, est tenu de prendre toutes mesures destinées à éviter des accidents aux tiers.

2.3. SURVEILLANCE DU CHANTIER

L'entreprise assure seule la surveillance du chantier sur son lot durant son intervention, c'est à dire qu'elle supporte l'entière responsabilité de toutes mesures adoptées pour assurer l'exécution des travaux, la sécurité des biens et des personnes, maintenir le bon ordre et la discipline sur le chantier qui lui a été confié. L'entreprise adopte seule toutes les mesures de sécurité, d'hygiène ou autres qu'elle juge utiles. Le tout, sous sa seule responsabilité. L'entrepreneur est seul responsable des contraventions aux règlements administratifs et de police en vigueur. En cas de condamnation encourue par ses préposés, ouvriers ou lui-même, l'Entrepreneur ne dispose d'aucun recours contre le Maître d'Ouvrage, le Maître d'œuvre ou leurs préposés.

2.3.1. FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UNE ZONE RÉUNION DE CHANTIER

Les entreprises pourront utiliser les locaux existant en installation de chantier. Des WC, douches et cantines peuvent être dédié au chantier au niveau du 4^{ème} étage, une base vie sera installée à la charge du présent lot (selon validation services techniques MOA).

Une salle de réunion sera libérée pour la durée du chantier au sein des locaux de la MOA.

L'installation sera validée par le CSPS.

A prévoir dans le local, 6 casiers vestiaires, une table de réunion pour 10 personnes facilement déplaçable. 12 chaises individuelles mise à disposition de micro-onde. Remplacement des besoins hygiènes pour l'ensemble du chantier.

2.3.2. FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE CLÔTURE DE CHANTIER ET PROTECTION DES EXISTANTS

Dans le cadre des travaux préparatoires, l'entreprise exécute :

- L'aménagement des accès et la mise en place des protections,
- La protection des murs conservés ; (intérieurs)
- Les barrières de protections sur les vides de démolition (intérieurs si existant).

NOTA : Aucune protection de type polyane ne sera tolérée,

Protection de type :

- Panneau Isorel tout hauteur cm ép.2,5 mm (protection existant) **sur piètement autoportant + scotch poussière.** + porte provisoire de chantier à mettre en place (inclus).
- Dimensions : à définir sur place.

- Accès et circulation :

Des accès sécurisés seront aménagés pour le personnel et les engins de chantier. Un plan de circulation sera défini pour éviter les zones de danger et garantir la sécurité des travailleurs. La **réalisation du PIC EXE est à la charge de l'entreprise** et sera validé par la MOE en amont du chantier. Celui-ci sera mis à jour au fur et à mesure du chantier à la demande de l'architecte.

- Zone de stockage :

Une zone de stockage sera dédiée aux matériaux et équipements nécessaires à la démolition et à la reconstruction. Cette zone sera sécurisée et organisée pour faciliter l'accès et le rangement. L'accès au niveau parking -2 pourra être dédié au sujet. Quand les travaux intérieurs seront plus avancés, des zones de stockages tampon pourront être aménagés.

- Signalisation et sécurité :

Une signalisation claire sera mise en place pour indiquer les zones de danger, les accès, et les consignes de sécurité. Des barrières de protection seront installées pour délimiter les zones de travail. (Intérieur).

3. DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les exigences techniques et les spécifications relatives au lot de **plâtrerie, cloisonnement & doublage ; faux plafonds et peintures** dans le cadre du projet **du réaménagement des bureaux de la CAF et la construction d'une terrasse extérieure**. Les travaux devront respecter les normes en vigueur (et le cas échéant, les recommandations du Bureau d'Études Techniques (BET) Structure).

Il devra se rendre sur les lieux avant la remise de son offre afin de tenir compte des lieux existants ainsi que de toutes les contraintes qu'il risquerait de rencontrer. L'entrepreneur devra examiner attentivement les plans d'architecture et des autres corps d'état, ainsi que les documents écrits respectifs afin de prévoir toutes les répercussions possibles sur ses travaux et installations qu'il devra organiser en conséquence, en effectuant toutes les fournitures demandées, compte tenu de ces conditions.

3.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

Les ouvrages de plâtrerie, cloisonnement & isolation comprendront :

3.2.1. FOURNITURE ET POSE DE CLOISONS, PRÉPARATION DES SUPPORTS COMPRIS :

3.2.1.1. CLOISONS TYPE 98/48 :

Fourniture et mise en œuvre de cloisons type Placostil PLACOPHONIQUE ou équivalent sur ossature métallique toute hauteur (Rail galvanisé R48) et deux épaisseurs de BA13 (4 plaques) Y compris en prévision renforts avec rails pour suspension mobiliers, ECS et écrans.

Préparation des supports compris.

Laine de verre semi-rigide diam 45 mm ép. Arrête métallique aux angles. Les joints seront traités suivant les prescriptions du fabricant avec bandes calicot, lissage des joints en deux couches successives, enduits, cornières d'angles, les doublages seront posés sur les sols bruts ou finis.

Afin d'assurer une isolation satisfaisante, une isolation de type laine de verre devra être intégrée aux cloisons.

Une étude acoustique a été prévue au projet, tous les éléments et aspect de cette étude doivent être rigoureusement suivie pour la mise en œuvre.

L'ensemble des cloisons est prévu toute hauteur de dalle à dalle. (h=2,80m).

Localisation : RDC BUREAUX, Suivant plan MOE

3.2.1.2. CLOISONS TYPE 120/70 :

Fourniture et mise en œuvre de cloisons type Placostil PLACOPHONIQUE ou équivalent sur ossature métallique toute hauteur (Rail montant M70) et deux épaisseurs de BA13 (4 plaques) Y compris en prévision renforts avec rails pour suspension mobiliers, ECS et écrans.

Préparation des supports compris.

Laine de verre semi-rigide diam 70 mm ép. arrête métallique aux angles. Les joints seront traités suivant les prescriptions du fabricant avec bandes calicot, lissage des joints en deux couches successives, enduits, cornières d'angles, les doublages seront posés sur les sols bruts ou finis.

Afin d'assurer une isolation satisfaisante, une isolation de type laine de verre devra être intégrée aux cloisons.

Une étude acoustique a été prévue au projet, tous les éléments et aspect de cette étude doivent être rigoureusement suivie pour la mise en œuvre.

L'ensemble des cloisons est prévu toute hauteur de dalle à dalle. (h=2,80m).

Localisation : *Tous les niveaux, Suivant plan MOE*

3.2.1.3. DOUBLAGE INTERIEUR 10cm.

Fourniture et mise en œuvre de doublage sur ossature métallique demi still galvanisé d'une épaisseur finie de 10cm toute hauteur. Afin d'assurer une isolation acoustique satisfaisante, l'isolation de type laine de verre devra être intégrée aux cloisons entre les rails selon prescriptions normes en vigueur.

Le doublage viendra en complément des cloisons intérieures existantes, il s'agit donc d'un doublage finit intérieur sur cloisons. Les fixations d'ossatures de toute nature devront être suffisamment dimensionné pour parfaite stabilité. Recommandation écartement des ossatures réduite à 40cm si reprise dalle haute et basse insuffisante (HS =2,80m).

Les épaisseurs sont à respecter selon les plans de l'architecte, et ce dans l'objectif d'une parfaite planéité de revêtement. Préparation des supports compris.

Arrête métallique aux angles. Les joints seront traités suivant les prescriptions du fabricant avec bandes calicot, lissage des joints en deux couches successives, enduits, cornières d'angles, les doublages seront posés sur les sols bruts ou finis.

Sont également prévues les habillages intérieurs de tout type de menuiseries.

Sont inclus en prévision les potentiels renforts de cloisons pour suspension mobiliers, chaudière et écrans et équipements sanitaires de toute nature.

Le parfait alignement des supports devra être conforme aux plans de l'architecte.

Étude acoustique à prendre en compte pour mise en œuvre.

Localisation : *Suivant plan MOE*

3.2.1.4. CLOISONS 98/48 CF 1H.

Afin de garantir le degré coupe-feu 1h entre les tisanerie (y compris Bocal) et la circulation des communs, le titulaire du présent lot aura en charge la fourniture et la pose d'une cloison 98/48 en plaques de plâtre coupe-feu 1 heure.

L'enveloppe répondra aux exigences suivantes :

- Degré coupe-feu 1H
- Insertion de dalle béton armé inférieure à dalle béton armé supérieure
- Ossature métallique constituée de Rail Still R 48 et de Montant Still ML 48-50 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e-entraxe 0.60 ml
- 2 plaques de plâtre, type BA13de type « placoflam» de chez Placoplâtre ou équivalent côté local technique
- Laine de verre de 40mm d'épaisseur disposée entre les montants
- Les joints seront traités avec l'un des systèmes enduit + bande de la société Placoplatre ou équivalent. La mise en œuvre sera conforme à l'avis Technique 9/14-981 et aux recommandations du fabricant. Les huisseries seront posées à l'avancement.
- Mise en œuvre : suivant indications du fabricant, compris toutes coupes chutes, déchets, tablettages, toutes liaisons et dilatation, visserie de fixation, montage et toutes sujétions dépose.
- Finition : enduit et bandes de joints, suivant indications du fabricant, compris enduit de collage, garnissage divers, ratissage et ponçage après coup, joint placo.
- Calfeutrement de tous les réseaux électriques, hydrauliques ou aérauliques existantes permettant d'assurer le degré coupe-feu de la cloison.

Localisation : RDC vers futur local crèche.

3.2.1.5. DOUBLAGE INTERIEUR 10cm CF1H .

Afin de garantir le degré coupe-feu 1h Vers la séparation du RDC coté futur local crèche et la circulation des communs, le titulaire du présent lot aura en charge la fourniture et la pose d'un doublage en plaques de plâtre coupe-feu 1heure.

L'enveloppe répondra aux exigences suivantes :

- Degré coupe-feu 1H
- Insertion de dalle béton armé inférieure à dalle béton armé supérieure
- Ossature métallique constituée de Rail Still R 48 et de Montant Still ML 48-50 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e-entraxe 0.60 ml
- 2 plaques de plâtre, type BA13de type « placoflam» de chez Placoplâtre ou équivalent côté local technique

- Laine de verre de 40mm d'épaisseur disposée entre les montants
- Les joints seront traités avec l'un des systèmes enduit + bande de la société Placoplatre ou équivalent. La mise en œuvre sera conforme à l'avis Technique 9/14-981 et aux recommandations du fabricant. Les huisseries seront posées à l'avancement.
- Mise en œuvre : suivant indications du fabricant, compris toutes coupes chutes, déchets, tablettages, toutes liaisons et dilatation, visserie de fixation, montage et toutes sujétions dépose.
- Finition : enduit et bandes de joints, suivant indications du fabricant, compris enduit de collage, garnissage divers, ratissage et ponçage après coup, joint placo.
- Calfeutrement de tous les réseaux électriques, hydrauliques ou aérauliques existantes permettant d'assurer le degré coupe-feu de la cloison.

Localisation : RDC vers futur local crèche.

3.2.1.6. PLAQUE COLLÉ SUR SUPPORT MURAL (HABILLAGE)

Fourniture et pose de plaques collées sur support mural pour l'habillage des murs intérieurs. Préparation des supports compris.

Arrête métallique aux angles. Les joints seront traités suivant les prescriptions du fabricant avec bandes calicot, lissage des joints en deux couches successives, enduits, cornières d'angles, les doublages seront posés sur les sols bruts ou finis.

Localisation : Suivant plan MOE (Forfait en prévision).

3.2.1.7. Reprise Ponctuelle suite agrandissement porte extérieure

Il est prévu la reprise ponctuelle du doublage et habillage de porte sur l'intérieur suite à l'agrandissement de l'ouverture donnant l'accès à la terrasse du R+1.

La reprise interviendra après la pose de la porte neuve et sa mise en service (Contrôle d'accès + déplacement des goulottes et équipements technique adjacent).

La tâche est prévue au forfait en reprise et doit comprendre tous les aspects nécessaires à sa réfection (ossatures, plâtres, bandes à joint, tableau, imposte, revêtement enduit intérieur etc...)

Localisation : Pallier R+1 sortie vers terrasse

3.3. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE FAUX PLAFONDS

Les ouvrages de faux plafonds comprendront :

3.3.1. FAUX-PLAFONDS DALLES

Fourniture et pose de faux plafond suivant la référence ci-dessous :

- Dalle Rockfond Eckla e=40mm 60*60cm ou équivalent technique.
- Tiges filetées, entretoises ; suspentes et tout moyen nécessaire à la mise en œuvre.

Le calepinage en ossature métallique T24 sera fourni par le présent lot, à revalider en synthèse auprès de la MOE suivant les plans transmis. Le calepinage des faux plafonds sera soumis à l'agrément préalable du maître d'œuvre. A ce sujet, les raccords en rives par « petits bouts » seront refusés. Les faux plafonds comporteront des joints de dilatation correspondant à ceux de l'ossature des bâtiments.

L'ensemble sera suspendu sur tige fileté croché à la structure pour parfaite tenue dans le temps.

L'ensemble des entretoises devront être parfaitement alignées entre elles ; le plafond devra être livré parfaitement de niveau sur toute sa longueur selon les hauteurs définies sur le plan.

Toute demande de rectifications d'alignement ou d'ajustement de niveau par la maîtrise d'œuvre ne pourra se prévaloir d'une demande de devis complémentaires par l'entreprise.

Localisation : *Suivant plan MOE*

3.3.2. PLUS VALUE DALLE ACOUSTIQUE

Fourniture pose de dalles acoustiques 60x60cm complémentaire en remplacement des dalles classiques. Celle-ci seront en fibre minérale avec revêtement tissu tendu sur cadre, teinte au choix de l'architecte.

Le cadre d'ossature sera prévu pour s'intégrer au support T24 prévu au présent lot sur les plafonds. Et ce pour une parfaite intégration des dalles acoustiques complémentaires.

Le niveau attendu en $\alpha_w = 1,00$

Un complément mural pour diminution des échos absorbé dans la pièce peut être proposé en option par l'entreprise.

Localisation : *Bocal & Tisanerie ; tous niveaux*

3.3.3. JOUES ET RETOMBÉES

Fourniture et mise en œuvre de joues et de retombées de faux plafond en placo.
Installation de la structure métallique (montants et rails acier galvanisé) pour l'habillage en imposte. Pose prévue pour parfaite planéité et alignement avec le reste des ouvrages.
Réalisation des joints entre les plaques et application de l'enduit de finition. Ponçage pour préparation du support avant peinture.

Localisation : Compris ; Prévoir en réserve sur l'ensemble du projet ;

3.4. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PEINTURES

Les ouvrages de peinture devront être réalisés avec protection des alentours direct (sol, murs plafond), selon la phase à laquelle il intervient, et comprendront :

3.4.1. PEINTURE ACRYLIQUE MURS, FINITION B

L'entrepreneur devra la mise en peinture des surfaces créées et conservées selon méthodologie décrite ci-dessous :

- Finition : 2 couches de peinture d'aspect velours mat avec couche d'impression comprise répondant à la norme NF Environnement afin de réduire les émissions de COV (Composés Organiques Volatils) / Finition de type B.
- L'ensemble compris rechapissages, protections, échafaudages si nécessaires, tous détails et sujétions de mise en œuvre.
- Couleur blanche RAL 9016 ou tout autre couleur définie par l'architecte.

Localisation : Suivant plan MOE

3.4.2. PEINTURE ACRYLIQUE MURS, FINITION C

L'entrepreneur devra la mise en peinture des surfaces créées et conservées selon méthodologie décrite ci-dessous :

- Finition : 2 couches de peinture d'aspect velours mat avec couche d'impression comprise répondant à la norme NF Environnement afin de réduire les émissions de COV (Composés Organiques Volatils) / Finition de type C.
- L'ensemble compris rechapissages, protections, échafaudages si nécessaires, tous détails et sujétions de mise en œuvre.
- Couleur blanche RAL 9016 ou tout autre couleur définie par l'architecte.

Localisation : Suivant plan MOE

3.4.3. ENDUIT INTÉRIEUR, TEXTURÉ

L'entrepreneur devra effectuer la pose d'enduit intérieur sur les surfaces créées et conservées selon la méthodologie décrite ci-dessous :

Enduit intérieur StoDecosit K 1,5 ou équivalent chez d'autres fournisseurs. (attention revêtement texturé).

Aspect texturé blanc Ral à définir.

L'ensemble compris rechampissages, protections, échafaudages si nécessaires, tous détails et sujétions de mise en œuvre.

Attention les produits de préparations des support et primaires d'accroches sont implicitement dû au présent marché et doivent être inclus au prix unitaire.

Localisation : *Murs des couloirs indiqués au plan peinture + Retombées supérieures et latérales.*

3.4.4. PEINTURE / LASURE & VERNIS SUR BOIS ET DÉRIVÉS (SURFACES)

L'entrepreneur devra réaliser la mise en lasure ou vernis des montants de blocs-portes et tablettes en bois, créées ou existantes, y compris les châssis.

- Finition : 2 couches de lasure répondant à la norme NF Environnement afin de réduire les émissions de COV (Composés Organiques Volatils).
- Application de lasure ou vernis sur montants blocs-portes ; autant que couche que nécessaire pour parfaite teinte définitive ; aucun « effet gouttes » ne sera accepté.
- L'ensemble compris rechampissages, protections, échafaudages si nécessaires, tous détails et sujétions de mise en œuvre.
- Choix et sélection des couleurs au choix de l'architecte.

Localisation : *Ensemble des menuiseries portes intérieures pleines à peindre.*

3.4.5. PEINTURE SUR CANALISATIONS

L'entrepreneur devra prévoir la mise en peinture, dito coloris du mur, des canalisations de plomberie apparentes.

2 couches minimum pour parfaite finitions, y compris toute suggestions de réalisation.

Localisation : *Ensemble des canalisations apparente du projet.*

3.4.6. REPRISE PONCTUELLE MAÇONNERIE EXISTANTE

L'entrepreneur devra prévoir la mise en peinture, dito coloris du mur, des retouches nécessaires aux périphérie des ouvrages apparents en maçonnerie.

Ces reprises s'entendent uniquement dans les zones de travaux prévues au présent projet et ne prévoit pas de s'étendre au-delà des limites de celui-ci.

2 couches minimum pour parfaite finitions, y compris toute suggestions de réalisation.

Localisation : Ensemble des canalisations apparente du projet.

3.5. NETTOYAGE FINAL DE FIN DE CHANTIER

Le nettoyage final de tous les locaux est à la charge de l'entrepreneur du présent lot.

En dehors de ceux-ci proprement dits, l'entrepreneur du présent lot aura à sa charge les protections efficaces de quelque sorte qu'elles soient, protection de sols, de menuiseries, de meubles, de tuyauteries, de verres, d'appareils sanitaires, de robinetteries, d'appareillages électriques, de luminaires, de canalisations, etc...

Les nettoyages seront exécutés par un personnel spécialisé et suffisant. Les nettoyages en cours de travaux devront être faits au fur et à mesure de l'avancement des ouvrages de peinture.

Ces nettoyages intéressent toutes les parties apparentes :

- Lavage de tous le sols carrelés, plastiques ou parquets bois, y compris les plinthes correspondantes
- Passage à l'aspirateur des sols textiles ainsi que des tapis brosse
- Nettoyage des surfaces carrelées verticales, miroirs ainsi que les rebords de fenêtres intérieurs et extérieurs, bavettes et enlèvement des films de protection.

Nettoyage de toutes les installations sanitaires, robinetteries, radiateurs, tablettes, enlèvement des films et papiers de protection, des bandes autocollantes et étiquettes

- Balayage des surfaces en béton- Nettoyage de tous les volets roulants, intérieur et extérieur, ainsi que des coffrets correspondants.
- Dépoussiérage des parois verticales autres que celles concernées par le nettoyage (voir plus haut), des gaines et tuyauteries apparentes, des éléments de structure métalliques- Nettoyage des vitrages encadrements des menuiseries à l'intérieur et à l'extérieur.

Nettoyage du vitrage sur les 2 faces, carreau par carreau, à l'aide de produits appropriés compatibles avec la nature des joints de vitrage, enlèvement de toutes les tâches de peinture sachant qu'en cas d'utilisation de lames de rasoir une réception préalable des supports devra être faite avant tout travaux, nettoyage des encadrements de menuiseries, lisses intermédiaires, garnitures, ferrages, ferme-portes, etc....

- Nettoyage et dépoussiérage par tous moyens appropriés des portes et divers éléments menuisés.
- Nettoyage et dépoussiérage des appareils électrique y compris enlèvement des étiquettes (luminaires, commandes, prises etc.)

- La sortie et l'enlèvement à la décharge publique de tous les déchets résultant de tous ces nettoyages,
- Tous nettoyages non cités ci-dessus, mais rendus nécessaires pour la mise en service des locaux

Condition d'exécution : Ces nettoyages seront faits de telle sorte que l'utilisation des locaux soit immédiatement possible à la livraison sans autre concours. Les nettoyages devront faire disparaître les tâches de peinture, les tâches de plâtre, de ciment, etc... Les produits employés (solvants, décapants, etc.), les procédés mis en œuvre (grattage et ponçage, etc.), devront être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des ouvrages nettoyés eux-mêmes ou de leur état de surface (poli brillant, etc.).

Les quincailleries telles que serrures, gâches, verrous, paumelles, etc... Seront soigneusement nettoyées pour permettre un bon fonctionnement. Si le besoin s'en faisait sentir, l'architecte se réserve le droit de faire exécuter tous nettoyages complémentaires par une entreprise spécialisée et ce à la charge de l'entreprise du présent lot.

Toutes les fournitures utiles à l'exécution des nettoyages seront à la charge de l'entrepreneur

3.6. IMPLANTATION DES OUVRAGES

L'entrepreneur du présent lot devra l'implantation de ses propres ouvrages. Les cotes figurent dans les documents graphiques du dossier. L'entrepreneur est tenu de les vérifier.

3.7. MOYEN D'ACCÈS

Sont dus au présent lot, tous les moyens nécessaires pour l'exécution de ses travaux pendant la durée des travaux.

Les dispositions de protection et de sécurité seront mises en place pendant les travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

3.8. ESSAIS /DIVERS

Tous les plans devront, avant exécution, avoir reçu l'accord de l'Architecte en ce qui concerne les couleurs et implantation précises de celles-ci. Plusieurs essais ou échantillonnage pourront être demandé sur simple demande et présenté en réunion de chantier.

Deux vérifications expérimentales par un organisme qualifié seront organisées. Une avant les travaux de doublage et l'autre après. Les mises en œuvre déficientes devront être corrigées dès le test d'infiltrométrie intermédiaire.

De même, toutes anomalies constatées au cours du test de réception du bâtiment devront impérativement être reprises par les entreprises concernées.

3.8.1. EXÉCUTION DES TRAVAUX

Le marché comprend, outre la fourniture et la pose de tous les produits et matériaux avec leur montage par tous les moyens, tous les travaux accessoires nécessaires à une exécution irréprochable présentant les garanties les plus absolues.

L'entrepreneur doit la protection de ses ouvrages contre les dommages que pourraient occasionner les ouvriers des autres corps d'état.

Sur ordre de service du Maître d'œuvre, l'entrepreneur doit l'exécution totale des ouvrages de son lot. Aucune indemnité supplémentaire n'est allouée pour l'exécution des travaux en plusieurs phases.

3.8.2. DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Les dispositifs de sécurité de toute nature, nécessaires à l'exécution des travaux et conformes aux lois et règlements en vigueur sont à la charge de l'entrepreneur du présent lot celui-ci étant libre de s'entendre avec les autres entrepreneurs pour l'utilisation de certains éléments de la sécurité collective mis en place antérieurement ou parallèlement.

3.8.3. INSTALLATION DE CHANTIER (VOIR LOT 01)

Installations de chantier pour l'entreprise et celles nécessaires à son personnel et au stockage de son matériel, ses équipements de sécurité et tous les moyens nécessaires à l'exécution de ses ouvrages et au bon déroulement des travaux.

3.8.4. NETTOYAGE ET DÉGRADATIONS :

L'entrepreneur devra le nettoyage parfait du site sur lequel il travaille pour l'exécution de ses travaux. Tri et rotation des déchets du au présent lot. Évacuation des déchets minimum 2 fois par semaine.

Nettoyage régulier des zones de chantier.

Prestations à inclure :

- Nettoyage des abords du chantier, quotidien ou à la demande du MO ou de la MOE
- Évacuation des déchets au minimum 2 fois par semaine

Si le nettoyage ne paraît pas satisfaisant, le titulaire du présent lot se verra facturer un montant égal au nettoyage réalisé par une tierce entreprise.

Localisation : ensemble du site du projet

Tous les gravats, chutes, déchets seront enlevés par ses propres moyens.

L'entrepreneur devra assurer lui-même la protection de ses matériaux approvisionnés sur le site ainsi que ses ouvrages afin de les préserver contre toutes dégradations ou bien de vols et cela durant toute la durée des travaux jusqu'à la réception des ouvrages.

4. LIMITES DE PRESTATIONS

4.1. INTRA-ALLOTISSEMENT

- L'entreprise veillera à la parfaite coordination de ses équipes pour la préparation de ses supports aux moments des mises en peintures.
- Celles-ci veilleront à la protection mutuelle de leurs ouvrages respectifs.

4.2. EXTRA-ALLOTISSEMENT

- Coordination précise avec le lot couverture et bardage pour permettre le doublage des ouvrages neufs. Une collaboration précise est essentielle pour éviter tout dégât sur les ouvrages neufs, une communication dès le début du chantier est attendu entre les deux entreprises pour permettre le complément de support de doublage si nécessaire.
- Même coordination attendue sur la pose des faux plafonds pour les fixations des suspentes sur ouvrages neufs.
- Coordination précise avec les lots techniques (électricité, plomberie et CVC) au moment de la distribution des réseaux. Lors de l'ossature et de la première peau ; une coordination précise entre les lots doit être effectué pour permettre le passage propre de chacun pour parfait obtention des réseaux dissimulés en cloisons.
- Coordination à prévoir avec le lot revêtement de sol pour l'intégration de ses cloisons.
- Coordination avec l'entreprise de menuiserie intérieur pour permettre la pose de ses blocs portes et châssis intérieurs.

5. CONCLUSION

Le lot de plâtrerie, cloisonnement & isolation est essentiel pour garantir **la rénovation des bureaux et la construction de la nouvelle terrasse de la CAF SAVOIE**. Les entreprises candidates devront démontrer leur capacité à respecter les exigences techniques, les délais et les normes de sécurité pour mener à bien ce projet.

PIECES ANNEXES

Annexe : Plans AME + Notice Acoustique AME

Annexe : CDPGF LOT 05

Annexe : planning AME

A, le

Mention « Lu et Approuvé »

(Cachet et signature)

L'ENTREPRISE :

Mention « Lu et Approuvé »

(Cachet et signature)

LA MAITRISE D'ŒUVRE :